



## **Prime à l'achat d'une tondeuse mulcheuse, d'une tondeuse avec fonction mulching ou d'un kit mulching**

Conscients que les activités de jardinage produisent des déchets verts en quantité importante, le collège communal, soucieux d'encourager les bonnes pratiques environnementales, a décidé d'octroyer une prime à l'achat d'une tondeuse mulcheuse ou d'une tondeuse avec fonction mulching ou d'un kit mulching.

Le montant de la prime est limité à 15% du prix d'achat, avec un maximum de 150€, par tondeuse mulcheuse ou tondeuse avec fonction mulching. Le montant de la prime pour le kit mulching – correspond au montant de la facture avec un maximum de 50€.

On entend par

- « **tondeuse mulcheuse** » : machine utilisée pour tondre le gazon et dont les lames broient directement et finement les déchets de tonte qui restent sur place.
- « **tondeuse avec fonction mulching** » : machine utilisée pour tondre le gazon et dont les lames broient directement et finement les déchets de tonte qui restent sur place.
- « **Kit mulching** » : kit adaptable à certaines tondeuses classiques, constitué d'une lame de coupe spécifique permettant la coupe très fine de l'herbe et muni d'un obturateur mulching permettant de laisser la tonte sur place.

La prime est attribuée à toute personne physique inscrite au registre de la population, des étrangers ou d'attente de la commune de Lasne depuis au moins 6 mois à dater de l'introduction de la demande. Une seule prime est attribuée par ménage et un ménage ne peut bénéficier qu'une seule fois de la prime.

La tondeuse ou le kit devra répondre aux exigences suivantes :

- label CE ;
- max de puissance acoustique respectant la directive européenne 2000/14/CE, à savoir :
  - o largeur de coupe < ou = à 50 cm : 96dB
  - o largeur de coupe > à 50 cm : 98dB

Les demandes seront traitées dans l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets et les demandeurs, s'ils ne peuvent bénéficier de la prime en raison des limites budgétaires du crédit alloué à cette fin par le collège communal, seront prioritaires pour l'octroi de la prime lors de l'exercice suivant, pour autant que la prime soit maintenue.

La demande de prime se fera au moyen du formulaire ad hoc endéans les 12 mois de la date de facturation.